

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Votre enfant va faire sa rentrée à l'école de Cerelles. L'inscription se déroule en deux temps et dans l'ordre suivant :

1 - L'inscription administrative

Destinée à créer le dossier administratif de votre enfant, cette inscription s'effectue à l'accueil de la Mairie, sur les horaires d'ouverture du public. Un certificat d'inscription vous sera remis pour validation.

2 - L'inscription pédagogique

Afin de finaliser l'inscription de votre enfant, vous devez ensuite prendre rendez-vous auprès de la Directrice, Madame GABORIT, au 02 47 55 10 24, si possible le mardi (jour de décharge). **L'inscription n'est définitive qu'après validation de la Directrice.**

SERVICES PERISCOLAIRES

✚ La garderie périscolaire

Elle fonctionne de 7H00 à 8H20 et de 16H30 à 18H30.

La surveillance de la garderie périscolaire est actuellement gérée par la Mairie.

La tarification, votée en conseil municipal, est de **1,20 € la ½ heure** (toute ½ heure commencée est due).

L'inscription se fait à l'année, puis de façon hebdomadaire (un mail vous est adressé chaque lundi et une réponse est demandée pour au plus tard le jeudi midi précédant la semaine concernée).

✚ La restauration scolaire

Cette prestation est assurée par un prestataire extérieur (Valeur Culinaire).

La cuisine est faite sur place par un cuisinier à l'aide de produits frais et selon les procédures HACCP. Le tarif du repas enfant est fixé à **3,80 €**.

Les repas sont à réserver **auprès de la Mairie**, soit à l'année, soit, en occasionnel (prévenir au plus tard le **jeudi midi précédant la semaine concernée** ; il en est de même pour les annulations de repas, qui devront être effectuées dans les mêmes délais). Les annulations tardives feront l'objet d'une facturation du repas, sauf sur présentation d'un certificat médical à déposer ou à adresser par mail **impérativement à la Mairie**.

Un dossier unique de demande d'inscription vous permettra d'inscrire votre enfant aux services périscolaires. Ce dossier vous sera transmis pré-rempli à compter des mois de mai-juin.

Il est fortement conseillé de nous retourner ce formulaire complété (inscription de vos enfants aux 2 services), même si votre enfant ne doit pas utiliser ces services ; cela ne vous engage pas et il pourra ainsi être pris en charge sans difficulté en cas d'imprévu.

✚ Mercredi et vacances scolaires

Un accueil de loisirs est proposé au mois de juillet sur la Commune de Cerelles.

Pour le mercredi et les petites vacances scolaires, vous pouvez vous adresser aux communes voisines - voir le site www.gatine-racan.fr

Les tarifs annoncés dans le présent document sont susceptibles d'être modifiés à la rentrée.